

AUTORISATION DU MAIRE

Objet : Autorisation d'organiser un entraînement de course d'orientation

Le Maire de la commune de Locmiquelic,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande présentée par le club de course d'orientation **Lorientais**, sollicitant l'autorisation d'organiser un entraînement de course d'orientation sur le territoire de la commune ;

Considérant que cet entraînement se déroulera le **samedi 19 septembre 2026, de 10 h 00 à 12 h 00** ;

Considérant qu'il convient de veiller à la sécurité des participants, des usagers de la voie publique et des riverains ;

AUTORISE

Le club de course d'orientation **Lorientais** à organiser un **entraînement de course d'orientation** sur le territoire de la commune de **Locmiquelic** le **samedi 19 septembre 2026, de 10 h 00 à 12 h 00**.

Cette autorisation est accordée sous réserve :

- du **strict respect du Code de la route** par l'ensemble des participants ;
- du respect des règles de sécurité applicables aux usagers de la voie publique ;
- de ne pas entraver la circulation des véhicules, des cyclistes ou des piétons ;
- de laisser en permanence le passage libre aux véhicules de secours et de sécurité ;
- du respect des propriétés privées, des espaces publics, des riverains et de l'environnement ;
- de la remise en état des lieux à l'issue de l'entraînement.

Le club **Lorientais** demeure responsable de l'organisation et de la sécurité de ses participants pendant toute la durée de l'entraînement.

La présente autorisation ne vaut pas autorisation de modifier ou d'interrompre la circulation. Toute mesure particulière de circulation ou de stationnement qui serait nécessaire devra faire l'objet des dispositions administratives appropriées.

mis en ligne le 10 septembre 2026

Locmiquelic, le 10 septembre 2026

Monsieur le maire,

Eric PATUREL

